

## PRESENTATION DU e-PASS JEUNES

### — PARTENAIRE —

## PRESENTATION DU DISPOSITIF

### OBJECTIF DU DISPOSITIF

Le dispositif « e-PASS JEUNES » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objet de mettre à disposition des jeunes qui en auront fait la demande, une carte et une application qui leur permettra d'accéder à différents biens et services culturels.

### DETAIL DE LA DOTATION

La dotation est répartie de la manière suivante :

- 28 € pour la lecture
- 12 € pour le cinéma
- 10 € pour les arts de la scène / les spectacles
- 10 € pour les sorties organisées dans le cadre scolaire (auprès des partenaires référencés)

### BENEFICIAIRES DE LA CARTE

Les bénéficiaires sont les jeunes domiciliés et/ou scolarisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, âgés de 15 à 25 ans, ayant finalisé leur inscription sur la plateforme en ligne et relevant d'un des statuts suivants : lycéens, apprentis, élèves/étudiants en formation sanitaire et social, stagiaires de la formation professionnelle bénéficiant d'une formation régionale par la voie professionnelle.

## GESTION DES TRANSACTIONS

### EFFECTUER UNE TRANSACTION

Les transactions s'effectuent en ligne via l'extranet du partenaire conventionné mis à disposition par Dcapost Applicam sur : <https://e-passjeunes.regionpaca.fr>.

Une fois connecté à l'aide de l'identifiant et du mot de passe, l'écran « Je réalise une transaction » apparaît. Le partenaire recherche le jeune ou son Voucher à l'aide de sa référence (N° de carte ou N° de voucher) ainsi que de sa date de naissance. Il indique ensuite le montant de la transaction et la valide. Si les termes de la convention le permettent, le partenaire devra également cocher la rubrique qui correspond à son activité (Lecture ; Cinéma ; Spectacle/Arts visuels).

### ANNULER UNE TRANSACTION

Depuis l'espace partenaire, il est possible d'annuler une transaction **uniquement** le jour où celle-ci a été effectuée. Pour cela, suivre l'onglet « Je suis mes transactions » et rechercher le jeune à l'aide de ses références (cf. paragraphe précédent) puis cliquer sur le bouton « Annuler ».

### SUIVRE LES REMBOURSEMENTS

Les transactions e-PASS JEUNES seront remboursées au partenaire, par Dcapost Applicam, sous quinzaine et par virement bancaire. Les relevés correspondants sont téléchargeables par le partenaire depuis l'écran « Je suis mes remboursements ». L'ensemble des actions est dématérialisé. Aucun bordereau n'est nécessaire.

## GESTION DES BONS PLANS

### LES BONS PLANS

Conçus sur le principe de parcours et d'incitation, les « Bons Plans » ont vocation à proposer des sorties en adéquation avec les usages et les pratiques des jeunes mais également à en susciter de nouvelles. Le partenaire pourra proposer des réductions ou des places gratuites mais également des rencontres d'artistes, d'auteurs, de metteurs en scène, des invitations à des avant-premières, à des répétitions (théâtre, danse, cirque, concerts, opéra), à des back stage, à des tournages, à des visites de coulisses, de loges, à une participation à des ateliers d'écriture ou d'éloquence organisés à l'occasion de manifestations littéraires ou de Salons du livre etc.

### CREATION D'UN BON PLAN

Depuis l'espace partenaire, la rubrique dédiée « Bons Plans » permet de générer les Bons Plans. Une fois validés, par l'équipe du e-PASS JEUNES, ils seront mis en ligne. Le partenaire doit veiller à bien préciser la date, le lieu ainsi que la description de l'événement, joindre une ou deux images, un lien hypertexte et préciser si les inscriptions sont obligatoires (liste téléchargeable sur l'espace partenaire).

**Ne pas oublier** d'indiquer toutes les informations utiles aux bénéficiaires (spécificités, conditions d'accès, âge minimum, modalité de réservations, présence d'accompagnateur, etc.).

## GESTION DES SORTIES e-PASS

### DESCRIPTIFS DES SORTIES e-PASS

La création d'une sortie e-PASS incombe à l'établissement de formation et d'enseignement qui possède un espace dédié. Il s'agit d'une sortie scolaire qu'il organise, il doit donc contacter le partenaire au préalable.

### CONFIRMER UNE SORTIE e-PASS

Lors de la création de l'événement « sortie », l'établissement doit identifier le partenaire lié à cette sortie. Ce dernier recevra alors un mail lui demandant de confirmer les informations saisies rubrique « sortie e-PASS ».

**Attention**, le nombre de participants peut évoluer au fur et à mesure des inscriptions. Seuls les titulaires de la carte e-PASS disposant de crédit suffisant, peuvent être inscrits à la sortie.

### LE REGLEMENT DE LA SORTIE e-PASS

Le jour de la sortie, le référent de l'établissement fournira au partenaire un voucher qui permettra de valider la transaction. Il appartient au référent de l'établissement ainsi qu'au partenaire de définir les modalités du règlement de la prestation (au forfait ou au réalisé). Dans le cas d'un règlement de la prestation au réalisé, le référent de l'établissement ou le professeur accompagnant communiquera au partenaire, le ou les noms des élèves absents, afin que leur crédit soit maintenu.

## GESTION DE LA CONVENTION

La convention peut être modifiée à tout moment depuis l'espace partenaire. Cependant certaines modifications, tels que la raison sociale ou le SIRET, entraîneront l'édition d'une nouvelle convention, téléchargeable depuis l'espace partenaire, qu'il conviendra de signer et de transmettre à Docapost Applicam en deux exemplaires.

**Attention**, dans ce cas, durant le délai de traitement, aucune transaction, inscription de Bon Plan ou organisation de sortie e-PASS ne pourra être réalisée.

## INFORMATIONS UTILES

Inscription et connexion à l'espace partenaire : <https://e-passjeunes.regionpaca.fr>

Hotline partenaire (9H-19H du lundi au vendredi, 9H-17H le samedi) : **03.87.78.78.23**

Pour en savoir plus, une fois connecté à l'espace partenaire, depuis le bas de l'écran :

- télécharger le guide utilisateur de votre espace
- consulter la FAQ (Foire Aux Questions)
- transmettre un message à l'équipe e-PASS JEUNES depuis l'écran « Hotline Mail »